



Université de Caen
Basse-Normandie

RENSEIGNEMENTS LICENCE PROFESSIONNELLE « Métiers du notariat »

La licence professionnelle « Métiers du notariat » est destinée à former des clercs de notaire. Elle n'équivaut pas tout à fait à une 3^{ème} année de licence, dans le sens où elle ne constitue pas un tremplin vers un master, mais une formation professionnelle.

L'année se déroule en deux parties :

- Formation théorique avec cours et travaux pratiques, de septembre à décembre, à l'Antenne de Droit d'Alençon-Damigny.
- Projet tuteuré de 3 semaines et stage pratique de 3 mois dans une étude notariale à partir de février. Les deux faisant l'objet d'une soutenance en juin, en présence du professionnel qui vous a accueilli et d'un universitaire.
- **Examens** : fixés généralement deuxième quinzaine de janvier (épreuves orales et (ou) écrites).

Conditions d'admission : sélection des candidats titulaires d'un DEUG de Droit, d'AES, DUT carrières juridiques, DEUST droit immobilier, BTS immobilier, BTS notariat, validation d'études ou validation d'expérience professionnelle (sur demande).

Pratique : le recrutement des candidats se fait sur **dossier de candidature**, téléchargeable à partir du 1^{er} avril de chaque année sur le site internet : <http://www.droit-alencon.fr> .

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 17 juin. La sélection des candidats par le jury a lieu avant le 10 juillet.

Le nombre de places est limité à 20 étudiants en formation initiale, et 10 en formation continue. La rentrée est fixée, en général, au 2^{ème} lundi de septembre. Les cours ont lieu du lundi au vendredi après-midi.

L'inscription administrative se fait début septembre. **Le coût** de la scolarité, pour la formation initiale, correspond à une entrée à l'Université, soit environ 190 €, auquel s'ajoute la sécurité sociale pour un montant similaire. Formation continue : nous consulter.

Enfin, cette formation est habilitée pour les bénéficiaires de **bourses CROUS**. La demande de bourse est à effectuer comme pour toute formation, c'est-à-dire du 15 janvier au 30 avril de chaque année.

Notre établissement n'organise pas de portes ouvertes spécifiques à cette formation.